

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté lors de sa séance ordinaire du 2 octobre 2007, le règlement no RCA07 22017 intitulé :

«RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE».

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 7 octobre 2007.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431